

Rôle de la France au Rwanda : un devoir de transparence

Après les récentes révélations sur la politique française lors du génocide des Tutsi en 1994, trois personnalités demandent au président Macron de déclassifier toutes les archives nationales sur cette tragédie

Par ALAIN GAUTHIER,
MARCEL KABANDA
et FABRICE TARRIT

Que faut-il attendre de plus ? Depuis presque un quart de siècle, les révélations s'accumulent sur le rôle trouble de la France avant, pendant et après le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994. Il ne doit plus désormais être question de « polémique », mais bien d'un travail de vérité, indispensable pour les rescapés, pour l'histoire et pour le débat public républicain sur le fonctionnement de nos institutions.

En 2015, la pression publique et médiatique poussa le président François Hollande à annoncer enfin la déclassification d'archives de l'Élysée. Hélas, ce « coup de com » n'a été accompagné que de l'ouverture de quelques dizaines de documents de la présidence – mais pas les plus sensibles – et de déclassifications un peu plus consistantes – mais en catimini – de la part de Matignon, du ministère des affaires étrangères et de celui de la défense.

L'opacité demeure donc la règle, habillée de différents artifices juridiques et politiques brandis comme autant d'obstacles à la vérité. L'enjeu est pourtant majeur : rien de moins que stopper enfin le négationnisme, qui continue sordidement son œuvre en France vingt-quatre ans après le génocide, en refusant aux victimes et à leurs proches le droit de savoir, et ainsi le droit d'être considérés dans leur pleine humanité. Il s'agit également de permettre aux citoyens français de comprendre quelle politique fut menée en leur nom et en vertu de quels mécanismes institutionnels de la V^e République.

**IL NE DOIT PLUS
DÉSORMAIS ÊTRE
QUESTION DE
« POLÉMIQUE »,
MAIS BIEN D'UN
TRAVAIL DE VÉRITÉ**

Lorsqu'un témoin militaire direct de l'époque comme Guillaume Ancel veut parler, il subit des pressions pour « rentrer dans le rang ». Parallèlement, les tenants d'une thèse aujourd'hui invraisemblable, selon laquelle la France n'aurait rien d'autre à se reprocher qu'une regrettable « inertie de la communauté internationale », viennent en renfort des responsables politiques et militaires de l'époque qui convoquent « l'honneur de la France » pour éviter de répondre sur les faits. Mais cet « honneur » ne devrait-il pas pousser au contraire les responsables politiques actuels à faire le choix de la transparence ?

PARADOXALE MANDATAIRE PRIVÉE

S'ils n'ont aucun état d'âme sur le rôle exact des institutions françaises et de leurs représentants entre 1990 et 1995, pourquoi n'encouragent-ils pas les militaires ou fonctionnaires de l'époque, exécutants ou chainons de ce que fut la politique française sur le Rwanda, à témoigner ouvertement ? Et pourquoi ne permettent-ils pas enfin aux juges, aux associations, aux chercheurs, aux journalistes d'accéder pleinement et librement aux informations – souvent banales, parfois précieuses – nichées dans les archives ? Comment comprendre, par exemple, qu'Emmanuel Macron réponde par écrit aux signataires d'une tribune (*Le Monde*, du 3 août 2017) qu'il entérine le pouvoir de barrage que la loi française (art. L 213-4 al. 4 du code du patrimoine, confirmé en septembre 2017 par le Conseil constitutionnel) confère jusqu'à 2021 à Dominique Bertinotti, paradoxale mandataire privée des archives publiques de François Mitterrand ? Que cette dernière puisse autoriser ponctuellement un chercheur à les consulter partiellement, sous haute surveillance et sans possibilité de les reproduire, revient à la laisser choisir qui a ou non le droit de savoir, et par là même à entretenir tous les soupçons.

Aujourd'hui, plus encore qu'hier, nous attendons que les commémorations du début du génocide, le 7 avril prochain, soient l'occasion d'annonces concrètes, précises et sans restriction. Nous demandons une ouverture

complète et non filtrée de toutes les archives : du service historique de la défense et de son service du cinéma et de la photographie où sont conservés les documents militaires – dont ceux de la direction du renseignement militaire, créée à cette époque et qui a documenté les aspects militaires concrets sur le terrain – ; des ministères respectivement de la défense, de la coopération, des affaires étrangères, qui ont reçu à l'époque des informations en continu ; de la direction générale de la sécurité extérieure qui a abondamment documenté la situation, son évolution et les stratégies des acteurs nationaux et internationaux ; de la mission d'information parlementaire de 1998, qui a accumulé à l'abri des regards de nombreux documents et entretiens à huis clos, dont certains réservés au seul président de la mission ; et plus généralement de tous les services de l'État qui ont eu à être informés de la politique de la France au Rwanda, au moins entre 1990 et 1995.

Cela peut impliquer la déclassification préalable de ces archives ; et, lorsqu'elles sont déclassifiées, l'abandon des autres verrous. Cela engage aussi l'État à fournir la liste de tous ces documents, à octroyer sans critère un droit de copie et de transmission à des tiers de ces archives, condition essentielle d'un examen contradictoire et nuancé. Cela suppose enfin d'encourager publiquement les militaires ou fonctionnaires de l'époque, exécutants ou chainons de ce que fut la politique française au Rwanda, à témoigner ouvertement, en leur assurant qu'aucun devoir de réserve ne saurait leur être opposé en la matière.

Ce sont des mesures simples et précises. Toutes les instances consultatives compétentes, depuis la commission d'accès aux documents administratifs jusqu'à celle sur le secret-défense, en passant par les Archives nationales et la commission ad hoc créée en 2014 par François Hollande, reconnaissent que l'ouverture de ces archives ne

porte pas atteinte à la vie privée ou à la défense et à la sécurité nationales. Responsables politiques de l'époque, militaires concernés, associations et chercheurs sont nombreux à avoir affirmé que l'ouverture complète relève de « l'intérêt général » pour mettre un terme aux polémiques.

Il est question d'accusations graves de soutien de la France à un régime ami qui commet un génocide, face auxquelles les dénégations outragées ne peuvent suffire. Pour sa « première » commémoration du génocide des Tutsi comme président de la République, et au-delà de tout « coup de com », Emmanuel Macron doit concrètement mettre en œuvre la transparence. ■

J Alain Gauthier, président du Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), Marcel Kabanda, président de l'association Ibuka-France, Fabrice Tarrit, coprésident de l'association Survie

CARTE BLANCHE – SERGUEI | Extinction



Non à la marchandisation de la Villa Médicis

L'Académie de France à Rome présente de plus en plus d'événements culturels. Or, estime un collectif d'anciens pensionnaires, cette programmation livre l'institution à une politique de rentabilisation commerciale

Collectif

Peut-on encore véritablement créer, étudier et mener une réflexion à la Villa Médicis alors que la présence des pensionnaires y est toujours plus marginalisée ? L'Académie de France à Rome est peu à peu privée des moyens d'accomplir sa mission principale : offrir les meilleures conditions possibles à la création artistique et à la recherche en histoire de l'art dans l'une des villes les plus emblématiques de la culture et de la conscience européennes. Les signes de cette dégradation se sont multipliés ces dernières années.

Louis XIV et Colbert ont voulu stimuler et perfectionner la création artistique française avec une institution d'exception que Bonaparte a ensuite installée à la Villa Médicis. La réforme Malraux de 1971 en a ouvert les portes aux disciplines artistiques plus récentes, ainsi qu'aux écrivains et aux historiens des arts, afin d'adopter un volet littéraire et scientifique à la création, et de favoriser un dialogue étroit et constructif entre leurs acteurs.

Cette mission initiale d'accueil, dite « mission Colbert », a aidé de nombreux pensionnaires à devenir d'éminents professionnels et des personnalités internationalement reconnues.

La réforme de 1971 lui a adjoint une mission de programmation culturelle (appelée aujourd'hui « mission Malraux »), initialement pensée comme un corollaire et un prolongement de la création et de la recherche. Pourtant, cette mission est devenue prédominante et de plus en plus ordinaire et tapageuse, et s'est muée en une succession incohérente d'événements, guidée par des impératifs d'animation et de communication, sans rapport avec l'exigence et la rigueur portées par les pensionnaires. S'y est ajoutée une volonté de rentabilisation commerciale de la Villa Médicis toujours plus intense, qui entre toujours plus en conflit avec la mission fondatrice d'une telle institution. Aucune autre académie étrangère en Italie, aucune autre institution scientifique ou artistique française à l'étranger ne tolère ou subit une telle « marchandisation ».

La dérive de l'institution et sa transformation progressive en entreprise

culturelle se traduisent de multiples manières : une désorganisation profonde du système de sélection des pensionnaires avec la disparition récente des rapporteurs spécialistes ; une inflation du personnel mis au service des multiples « événements culturels » ; une programmation culturelle brouillonne ; une détérioration de la situation et des conditions de vie et de travail des pensionnaires ; une atteinte au patrimoine (la bibliothèque, la gypsothèque et les jardins) ; une remise en question de la mission de recherche représentée par l'histoire des arts.

UNE IMAGE DÉGRADÉE

La mission Colbert risque fort d'être absorbée par la mission Malraux, alors qu'à certains moments de l'histoire de l'Académie un équilibre bénéfique a pu être trouvé entre ces deux missions,

**LA MISSION DE
PROGRAMMATION
CULTURELLE
EST DEVENUE
PRÉDOMINANTE
ET DE PLUS EN PLUS
ORDINAIRE
ET TAPAGEUSE**

notamment à l'occasion de grandes expositions qui ont su conjuguer l'exigence de la recherche et l'ouverture à un très large public.

Les signataires de cette lettre, anciens pensionnaires représentant toutes les disciplines présentes à la Villa Médicis, souhaitent pour l'Académie de France à Rome d'autres perspectives et une ambition à la hauteur de son histoire et de la position qu'elle doit occuper dans la vie culturelle européenne. Cette institution a longtemps été un modèle et a inspiré la création de nombreuses autres académies dans la capitale italienne.

Elle est, pour le ministère de la culture, un fleuron d'autant plus précieux que s'y conjuguent de manière exceptionnelle création, recherche et patrimoine et que s'y épanouissent des échanges fructueux, qui sont au cœur de cette institution et de son implantation romaine, entre artistes contemporains et historiens de l'art des siècles précédents. Son image s'est néanmoins profondément dégradée, ce qui suscite incompréhension et consternation, quand d'autres institutions analogues, européennes ou américaines, poursuivent et élargissent leur mission de création et de recherche en Italie, en constituant un réseau d'excellence au sein duquel l'Académie de France à Rome est en train de perdre sa place. Ces établissements étrangers démontrent en outre ce que rappellent bien des artistes : séjourner à Rome ou

en Italie a toujours un sens pour un créateur comme pour un chercheur.

Qui plus est, au sein d'une Europe de la culture dont l'affirmation s'avère toujours plus nécessaire pour notre avenir, cette institution peut et doit apporter une contribution à la hauteur de son histoire et de sa situation, de sa vocation et de son prestige.

Alors que la question de la contribution et du rôle de l'État dans l'aide à la création et à la recherche est plus que jamais d'actualité, il est très important de veiller à la préservation, au renouvellement et à l'essor de lieux emblématiques capables d'incarner cet engagement pour le futur. Ce n'est que par la réaffirmation de sa mission prioritaire d'aide conjointe à la création et à la recherche, synonyme de rigueur, de qualité et d'excellence, que l'Académie de France à Rome pourra relever de tels défis. ■

J Les premiers signataires de cette tribune sont :

Jean-Louis Agobet (compositeur), **Géraldine Albers** (restaauratrice), **Francesca Alberti** (historienne de l'art), **Claudio Ambrosini** (compositeur), **Santiago Amigorena** (écrivain et cinéaste), **Yann Appery** (écrivain). Retrouvez la liste complète des 170 signataires sur Lemonde.fr